



FÉDÉRATION NATIONALE
DES TAXIS INDÉPENDANTS

**Réunion Ministère de l'Intérieur
Vendredi 2 Décembre 2011.**

Le Ministère était représenté par M. Fabrice DINGREVILLE et une de ses assistantes.
Gérard GABET pour la FFTP.
Pascal WILDER pour la FNTI.

En préambule, il faut savoir que la FNAT a été reçue en début de semaine sans en informer les autres fédérations alors qu'il avait été convenu de travailler ensemble sur le problème des VTC et autres types de transports concurrentiels aux taxis.
La FNAT retombe donc dans ses travers à vouloir tirer la couverture à son profit.
La FNAT a été reçue mercredi. D'après le Ministère, la rencontre s'est très mal passée.
Je tiens à remercier la FFTP qui, dès qu'elle a reçu une proposition de rendez-vous, nous en a parlé et a demandé au Ministère que l'on soit reçus ensemble.
Le thème de la rencontre était bien entendu les VTC mais nous avons abordé d'autres préoccupations concernant le taxi.

Les VTC ont été abordés en premier. Le Ministère s'inquiète des manifestations dans le Sud. La FFTP a dit clairement qu'elle ne s'associait pas au mouvement préférant pour l'instant privilégier le dialogue. J'ai dit que la FNTI n'avait pas appelé au niveau national mais que nos syndicats 13 et 84, ayant décidé de participer, nous leur avons apporté notre soutien.

Le Ministère nous a demandé notre ressenti par rapport à ses événements : nous avons tous les deux dit que si les décrets ne sortaient pas rapidement, nous risquions d'être dépassés par nos bases et par la même occasion décrédibilisés, ayant après le 26 septembre dit que les réglementations allaient évoluer, ce qui n'est pas le cas actuellement et nous ne pouvons accepter cette situation.

M. Fabrice DINGREVILLE a pris note de nos observations. Il nous a confirmé que les décrets étaient bien en cours d'élaboration.

D'après le ministère, la dimension et la puissance feraient que tous les véhicules, par exemple Easy take, seraient considérés comme hors la loi.

En ce qui concerne la publicité sur les VTC, le texte adopté dans le cadre de la pollution visuelle du Grenelle II devrait suffire à la faire interdire. Il est actuellement devant le Sénat.

Le texte sur la fermeture administrative de l'entreprise en cas de manquement à la réglementation est également en bonne voie et devrait sortir rapidement.

Nous avons également demandé, comme le 26 Septembre, que les commandes soient faites au moins une heure à l'avance. Les logos sont en cours d'élaboration.

Gérard GABET a évoqué la mise en place d'un examen pour les conducteurs de VTC. Fabrice DINGREVILLE a répondu que le Ministère ne le souhaitait pas car sinon ils se rapprocheraient trop de nos obligations sans avoir les avantages (stationnements, couloirs, etc...)

Le problème de l'examen a été abordé. Nous avons demandé au Ministère de sensibiliser les Préfectures sur les membres des jurys afin que ceux-ci soient régulièrement renouvelés. Par exemple de prendre en examinateurs des taxis retraités. Et que les Préfectures remettent aux centres de formation les annales des examens.

MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES TAXIS
MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES ENTREPRISES

139, rue Baraban - 69003 LYON - Tél. 04 72 33 67 67 - Fax 04 72 33 78 76



FÉDÉRATION NATIONALE
DES TAXIS INDÉPENDANTS

Autre sujet abordé : les véhicules relais. Certaines entreprises ont leur propre véhicule relais et en profitent pour les faire rouler en permanence comme un taxi normal. Nous avons demandé que les véhicules relais soient réglementés comme à Paris ou dans le Rhône.

En ce qui concerne les ADS. Nous avons évoqué le cas des Maires de toutes petites communes qui distribuent des licences à tort et à travers. La solution étant que les commissions deviennent exécutives ou bien que les licences soient distribuées au niveau de la communauté de communes ou de pays.

Le décret sur le report de l'installation des équipements spéciaux devrait sortir pour le 15 décembre 2011.

Pour ce qui est de l'aide pour que les taxis s'équipent de terminaux de CB, elle devrait prendre la forme d'un supplément de 1€ facture au client, mais la DGCCRF n'est pas pressée arguant qu'elle a des sujets plus urgents à traiter. La personne qui traite ce sujet est M. DUMONT et nous avons acté de lui faire un courrier.

Le TAP. Le Ministère nous a bien confirmé la mise en place par les ARS de plateformes d'appels. Il nous a encouragé à nous regrouper afin de pouvoir répondre aux critères qui vont être définis par les ARS. J'ai soulevé l'inquiétude de nos collègues quant au risque d'ouverture de l'accès TAP à d'autres types de transport.

M. DINGREVILLE nous a affirmé qu'il n'en était pas question et qu'il va adresser aux fédérations un courrier confirmant ses dires.

Le Ministère étant conscient du manque de formation des policiers au contrôle des taxis et autres types de transport, il va donc éditer des fiches pédagogiques expliquant comment doit être fait le contrôle en fonction du type de transporteur contrôlé.

La première sera sur les VTC et sera expérimentée dans l'Hérault.

Les fiches nous seront envoyées pour faire nos observations et les valider.

Nous avons évoqué le problème des aéroports où la PAF se disant en sous effectif, ne peut faire les contrôles. Le Ministère va demander aux Préfets de faire faire des opérations coups de poing par la Police Nationale.

Le Ministère souhaite organiser des rencontres régulières (tous les 2 mois) afin de parler des problèmes, de l'organisation et de la modernisation de la profession.

La réunion a duré 1h30. On peut dire qu'elle a été constructive.

Pour finir, le Ministère nous a demandé notre position sur le risque de manifestation sur Paris le 10 décembre à l'initiative de la FNATI. Nous avons dit que nous ne nous associerons pas à ce mouvement mais que si les textes ne sortaient pas rapidement, nous serions amenés à réagir en janvier ou février 2012.

Pascal WILDER

MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES TAXIS
MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES ENTREPRISES

139, rue Baraban - 69003 LYON - Tél. 04 72 33 67 67 - Fax 04 72 33 78 76